

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

VOTE : En exercice : 35 **Présents :** 31 **Représentés :** 1 **Votants :** 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : administration générale - convention de partenariat mission locale du bassin thiernois
autorisation de signature

ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE PARTENARIAT MISSION LOCALE DU BASSIN THIERNOIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** les statuts de la Communauté de communes ;
- **VU** le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Considérant la volonté partagée de renforcer la coopération entre la CCEDA et la Mission Locale du Bassin Thiernois dans l'accompagnement des jeunes du territoire ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes et la Mission Locale du Bassin Thiernois (MLBT) sont liées par un partenariat actif depuis de nombreuses années. A ce jour, celui-ci se traduit uniquement par une convention de mise à disposition des locaux (espace dédié au sein de la Médiathèque Entre Dore et Allier mis à disposition de la MLBT). Cette dernière demeure applicable et inchangée.

Soucieuses de formaliser plus précisément leur collaboration, les deux institutions proposent de conclure une convention de partenariat destinée à organiser et structurer les relations entre la MLBT et l'ensemble des services de la Communauté de communes (Réseau des médiathèques, Espace France Services, Enfance-Jeunesse, Attractivité, Culture...).

Cette convention permettra notamment de faciliter l'accès des jeunes aux ressources, animations, dispositifs et services portés par la CCEDA tout en continuant le développement des projets collectifs coconstruits entre les partenaires. Ce partenariat a pour objectif de contribuer à l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes, en favorisant leur participation et en renforçant leur autonomie.

La convention prend effet à sa signature et est reconduite tacitement chaque année.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le contenu de la convention de partenariat avec la Mission locale du Bassin Thiernois ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et tout document afférent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

